

FONDS d'INVESTISSEMENT CLIMATIQUES

JOINT CTF-SCF/TFC.15/4

26 octobre 2015

Réunion conjointe des Comités du CTF et du SCF

Washington (États-Unis)

Lundi 9 novembre 2015

Point 4 de l'ordre du jour

**PROPOSITION CONCERNANT L'AVENIR DU FORUM DE PARTENARIAT
(SYNTHÈSE)**

PROPOSITION DE DÉCISION

Ayant examiné le document JOINT CTF-SCF/15/4, intitulé *Proposition concernant l'avenir du Forum de partenariat*, les participants à la réunion conjointe des Comités du CTF et du SCF approuvent l'option suivante :

[*Option I* : Le Forum de partenariat est maintenu sous la forme d'une vaste conférence de deux jours visant de multiples parties prenantes et traitant tous les thèmes des CIF, mais les modifications suivantes lui sont apportées :

- i. Le contenu doit être précis et concentré sur l'examen des enseignements, des solutions et des résultats à l'occasion d'un nombre limité de séances de manière à permettre une analyse plus approfondie des principales questions. Dans la mesure du possible, le Forum de partenariat devrait mettre en relief les questions et les leçons du nouveau programme de travail des CIF sur les activités d'apprentissage basées sur des données factuelles.
- ii. Le choix des participants doit être basé, d'une part, sur l'aptitude de chacun à partager des expériences et des connaissances utiles, d'autre part sur la capacité des uns et des autres à présenter une demande solidement motivée ou à faire valoir un besoin opérationnel manifeste en matière d'acquisition des connaissances.
- iii. Le concept de la « foire du savoir » serait abandonné et l'établissement de contacts (*networking*) serait facilité à l'aide de démarches structurées ou non structurées.
- iv. Le Forum de partenariat devrait s'inscrire dans un processus comprenant entre autres l'acquisition et le partage de connaissances avant et pendant la rencontre ainsi que des travaux et des activités de suivi.
- v. Il est possible d'envisager une composante politique consistant à associer le Forum de partenariat à une réunion internationale de haut niveau telle qu'une Conférence des parties et en inscrivant une séance ministérielle à l'ordre du jour.
- vi. La formule de l'organisation conjointe est abandonnée : dorénavant, l'Unité administrative des CIF prendra la direction de l'organisation des futurs Forums de partenariat en collaboration étroite avec toutes les BMD partenaires et d'autres parties prenantes concernées.
- vii. Le choix des dates du Forum de partenariat devrait être souple et déterminé par le directeur de programme de l'Unité administrative des CIF en collaboration avec les membres de la réunion conjointe et ne doit pas nécessairement se conformer au cycle de 18 mois. S'il existe une excellente raison d'organiser le Forum de partenariat en dehors des réunions semestrielles des comités des CIF, cette option devrait être choisie avec l'accord des membres de la réunion conjointe.

Le prochain Forum de partenariat sera organisé en collaboration avec la COP 22 à Marrakech (Maroc) en novembre 2016.]

[*Option II* : On peut aussi envisager de remplacer le Forum de partenariat par une autre formule consistant à renforcer les réunions existantes des pays pilotes et à les regrouper en trois catégories de réunions thématiques axées sur l'énergie (pays participant au CTF et au SREP), la résilience (pays participant au PPCR) et la forêt (pays participant au FIP) (étant entendu qu'il serait possible de rechercher des synergies entre ces thèmes, le cas échéant). Plusieurs modifications proposées dans l'option précédente s'appliqueraient ici aussi :

- i. Un contenu précis, concentré sur l'examen des enseignements, des solutions et des résultats à l'occasion d'un nombre plus limité de séances générales pour permettre une analyse plus approfondie des principales questions. Dans la mesure du possible, les réunions « renforcées » des pays pilotes mettraient en relief les questions et les leçons du nouveau programme de travail des CIF sur les activités d'apprentissage basées sur des données factuelles.
- ii. Le choix des participants serait basé, d'une part, sur l'aptitude de chacun à partager des expériences et des connaissances utiles, d'autre part sur la capacité des uns et des autres à présenter une demande solidement motivée ou à faire valoir un besoin opérationnel manifeste en matière d'acquisition des connaissances.
- iii. L'établissement de contacts (*networking*) serait facilité à l'aide de démarches structurées ou non structurées.
- iv. Les réunions ne seraient pas des manifestations purement ponctuelles, mais s'inscriraient au contraire dans un processus comprenant des travaux et des activités de suivi, notamment d'éventuelles initiatives susceptibles d'être étudiées plus avant dans le cadre du programme d'apprentissage fondé sur des données factuelles.
- v. Il est possible d'envisager une composante politique consistant à associer les réunions à une rencontre internationale de haut niveau et en inscrivant une séance ministérielle à l'ordre du jour.

Si cette option est retenue, il est proposé d'organiser chacune des réunions thématiques renforcées des pays pilotes tous les 18 ou 24 mois et de convoquer la première réunion de ce type (une réunion conjointe CTF-SREP sur le thème de l'énergie) en juin 2016.]

I. Introduction

1. Le présent document donne suite à la demande formulée en mai 2015 par les membres de la réunion conjointe des Comités du CTF et du SCF au sujet de la préparation d'une proposition sur l'avenir du Forum de partenariat.

II. Contexte

2. Les documents sur la gouvernance des CIF stipulent que le Forum de partenariat :
 - a) réunit une large gamme de parties prenantes des CIF ;
 - b) est convoqué tous les dix-huit mois pour permettre un dialogue sur les orientations stratégiques, les résultats et l'impact des CIF ;
 - c) offre une occasion de recueillir des avis indépendants, notamment scientifiques et techniques, sur les grands problèmes que pose l'intégration des problématiques du changement climatique et du développement, et d'échanger des savoirs nouveaux sur les enjeux du changement climatique ;
 - d) est un lieu de dialogue et de consultation et ne donne pas lieu à la publication de rapports finaux tels qu'un texte ou une déclaration mis au point en commun.
3. Depuis 2008, les CIF ont organisé cinq Forums de partenariat conjointement avec une des cinq banques multilatérales de développement (BMD).
4. Le calendrier des manifestations internationales étant très chargé en 2015 dans la perspective de la COP 21, les membres de la réunion conjointe ont convenu, en mai 2015, qu'aucun Forum de partenariat des CIF n'aurait lieu en 2015 et ont demandé à l'Unité administrative des CIF d'organiser des manifestations de moindre ampleur et plus ciblées. Les deux événements suivants ont eu lieu :
 - i. Une table ronde à la Carbon Expo de Barcelone en mai 2015 sur l'expérience des CIF dans le domaine de la mobilisation des ressources financières du secteur privé au profit des projets d'énergie renouvelable ;
 - ii. Une double réunion-débat à la Conférence de l'ONU sur le changement climatique qui s'est tenue à Bonn en juin 2015 pour faire connaître les résultats obtenus par les CIF sur le terrain ainsi que les complémentarités et le degré cohérence que les pays bénéficiaires peuvent obtenir grâce à une harmonisation stratégique des financements provenant de divers fonds climatiques.
5. Par ailleurs, les CIF seront en vue à la COP 21 de Paris. Ils ont en outre organisé plusieurs événements en 2015 pour les mandants internes, notamment trois réunions de pays pilotes (pour les pays nouvellement bénéficiaires du SREP, ainsi que pour les participants de fraîche date ou plus anciens du FIP et du PPCR) et deux dialogues sur l'énergie géothermique. Enfin, pour la première fois, les observateurs des pays en développement associés aux CIF ont été parrainés pour participer aux réunions du FIP et du PPCR.
6. L'Unité administrative des CIF a réalisé une enquête en août-septembre 2015 pour recueillir des avis sur l'utilité du Forum de partenariat et d'autres manifestations des CIF. Les options relatives à l'avenir du Forum de partenariat ont été formulées en tenant compte de ces avis et des

opinions exprimées par diverses parties prenantes des CIF à l'occasion de consultations informelles.

7. Les participants à l'enquête souhaitent que les manifestations des CIF, notamment le Forum de partenariat, i) soient fortement axées sur un partage des connaissances basé sur des études de cas et des résultats concrets, ii) ciblent mieux les participants en fonction de leur aptitude à partager des informations utiles ou à faire valoir un besoin opérationnel manifeste en matière d'acquisition des connaissances ; et iii) s'articulent autour d'un ordre du jour moins dense et prévoient davantage de temps pour la participation et les échanges de vues sur un plus petit nombre de sujets. Par ailleurs, les consultations informelles laissent à penser que certains acteurs des CIF souhaitent que le Forum de partenariat (en particulier) intègre une dimension politique.

III. Options relatives au futur format du Forum de partenariat

8. Deux options sont proposées pour le futur format du Forum de partenariat :

Option 1 : Conserver le Forum de partenariat en lui apportant des modifications

9. Selon cette option, le format existant — une vaste conférence de deux jours visant de multiples parties prenantes et traitant de tous les thèmes des CIF — serait maintenu avec les modifications suivantes :
 - i) Le contenu doit être précis et concentré sur les enseignements, solutions et résultats. Le nombre de séances doit être limité pour permettre une analyse plus approfondie des principales questions.
 - ii) Les séances étant moins nombreuses et traitant de sujets plus précis, la participation sera nécessairement réduite. Le choix des participants, y compris ceux qui sont parrainés, devrait être plus sélectif et fondé sur l'aptitude des intéressés à partager des expériences utiles ou à faire valoir un besoin opérationnel manifeste en matière d'acquisition des connaissances.
 - iii) Le concept de la « foire du savoir » serait abandonné. L'établissement de contacts (*networking*) serait facilité à l'aide de démarches structurées ou non structurées.
 - iv) Le Forum de partenariat devrait s'inscrire dans un processus. L'acquisition et le partage de connaissances devraient avoir lieu avant et pendant la rencontre et le processus devrait inclure aussi des travaux et des activités de suivi.
 - v) Il est possible d'envisager une composante politique consistant à associer le Forum de partenariat à une réunion internationale de haut niveau telle qu'une Conférence des parties et en inscrivant une séance ministérielle à l'ordre du jour.
 - vi) Le choix des dates du Forum de partenariat devrait être souple et permettre, dans la mesure du possible, des synergies avec d'autres manifestations.

10. Si cette option est retenue, il est proposé d'organiser le prochain Forum de partenariat en collaboration avec la COP 22 à Marrakech (Maroc) en novembre 2016.

Option 2 : Réunions « renforcées » des pays pilotes

11. Selon cette option, le Forum de partenariat cesserait d'exister. À la place, les réunions existantes des pays pilotes seraient renforcées et regroupées en trois catégories de réunions thématiques axées sur l'énergie (pays participant au CTF et au SREP), la résilience (pays participant au PPCR) et la forêt (pays participant au FIP). Si cette option est retenue, les modifications proposées dans l'option précédente s'appliqueraient aussi.
12. Si cette option est approuvée, il est proposé d'organiser chacune des réunions thématiques renforcées des pays pilotes tous les 18 ou 24 mois et de convoquer la première réunion de ce type (une réunion conjointe CTF-SREP sur le thème de l'énergie) en juin 2016.

Budget

13. Les activités entreprises durant l'exercice 16 dans le cadre de l'une ou l'autre des deux options seraient financées par le budget administratif des CIF pour l'exercice 16. S'agissant de l'exercice 17, les conséquences budgétaires de l'option retenue seraient prises en compte dans le budget et le programme de travail des CIF pour l'exercice 17.